



CHANGEMENT DE DEPARTEMENT APRES DIVORCE AVEC ENFANT

Par **Karen33**, le **11/02/2013** à **11:10**

Bonjour,
Je viens de divorcer à l'amiable en novembre 2012 avec l'attribution de la résidence principale de mon fils à mon domicile. Or je viens de changer de département pour me rapprocher de mes parents, et nous sommes donc à 300 kms du papa. Toutefois, il m'a signé un papier comme quoi, il est d'accord et accepte que notre fils soit scolarisé dans un établissement scolaire de la Gironde (lui, vit dans le 31).
Peut-il obtenir du JAF la résidence principale de notre fils à son domicile parce que nous avons déménagé, et qu'au jugement du divorce, je ne le savais pas encore que nous allions partir, et que ce n'est pas notifié??
Et est-ce que le juge tiens compte de l'avis d'un enfant de 9 ans sur le choix de sa résidence principale??
Et dois-je prendre un avocat de mon nouveau lieu de résidence ou de l'ancien où le divorce a été prononcé??
Merci pour votre très attendue réponse.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/02/2013** à **11:34**

Bonjour,
Non d'autant que vous avez un écrit signé du papa donc il faut s'en tenir au jugement pour les DVH du papa, c'est tout. Cependant, les frais supplémentaires imposés au papa pour venir chercher et récupérer son fiston, pourraient être mis à votre charge puisque c'est vous qui avez déménagé.